

Compte Rendu du CODIR de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Sport Universitaire

Vendredi 25 novembre 2022



Ordre du Jour

1	Ordre du jour AGO du 15 décembre 2022	4
2	Résultats 2021 - 2022	4
2.1	Compte de résultats	4
2.2	Affectation du résultat	4
3	Budget Prévisionnel 2023 - 2024	5
4	Modification du fonctionnement des conférences et championnats	5



5	Point Candidatures	5
5.1	CODIR	5
5.2	AG Fédérale	6
6	Dates des prochaines réunions	6
7	Questions Diverses	6
7.1	Commissions disciplinaires : règlement ligue	6
7.2	Forfaits licences " Nouvelles AS "	6
7.3	Commission sportive	6

Membres présents

PRESENTS	LAURA SU :	D. Beuzelin	C. Geoffroy	Y. Lance
		P. Gastel	MR. Alfano	
	Etudiants :	R. Houvenaghel (ENSL)	M. Fardel (L1)	E. Nguyen Van (L1)
		P. Legendre (ISARA)	N. Carrot (UGA)	P. Malfreyt (UCA)
	Non étudiants :	F. Beroud (ENTPE)	F. Beyo (INP)	A. Chaniac (EML)
		S. Chalton (ECL)	B. Dehainault (UCA)	C. Martin-Garin (L1)
		M. Ouahnouna (L2)	S. Valin (L2)	
EXCUSES :	LAURA SU :	JL. Miguet		
	Etudiants :	E. Jeunot (L11)		
	Non étudiants :	F. Corbi (Lyon1)	H. Bizzotto (INSA)	JM. Goetgheluck (L3)
NON EXCUSES :	LAURA SU :			
	Etudiants :	M. Rey (UJM STAPS)		
	Non étudiants :			

1 Ordre du jour AGO du 15 décembre 2022

- 1 - Emargement des délégués
- 2 - Vérification des pouvoirs
- 3 - Mot de bienvenue du président
- 4 - Rapport moral du président
- 5 - Rapport d'activité
- 6 - Bilan comptable 2021-2022 (vote)
- 7 - Profession de foi des candidats aux postes vacants de membre du comité directeur et élections complémentaires (vote)
- 8 - Détermination des représentants de la ligue AURASU à l'AG FFSU du 25 mars 2023 (vote)
- 9 - Intervention de Mr Delrieux (partenaire Maif) - à confirmer
- 10 - Questions diverses

FIGURE 1 – Proposition d'ordre du jour pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la LAURASU du 15 décembre 2022

2 Résultats 2021 - 2022

2.1 Compte de résultats

Pour 2021/2022, la LAURASU a eu un budget de 936 460€, le prévisionnel étant de 873 806€. Le bilan est positif, il y a un excédent d'un montant de 32 925€. Les détails sont données sur la Figure 2.

2.2 Affectation du résultat

La commission finance propose d'affecter plus de 50% de l'excédent de l'exercice à des subventions pour les AS non prévues au budget prévisionnel. Elles sont de deux sortes, d'une part 30000€ pour les déplacements " championnats de France " selon le nombre de km parcourus, d'autre part 10000€ en tant qu'aide exceptionnelle répartie sur toutes les AS selon leur nombre de licenciés (par tranche). Elle propose également d'affecter le résultat aux réserves statutaires pour amortir le déficit prévu par le budget prévisionnel de 2022/2023. Le comité directeur valide cette proposition à l'unanimité qui sera donc présentée à l'AG du 15 décembre 2022.

LES DEPENSES		LES RECETTES	
Personnel	239 455 €	A.S. et étudiants	479 464 €
FFSU	272 375 €	FFSU	338 593 €
Administratif	54 017 €	Subventions	90 794 €
Communication	293 €	Partenariat	23 836 €
Animation sportive	232 189 €	Autres recettes	3 773 €
Formation	8 239 €		
Evènementiel	96 967 €		
TOTAL	903 535 €	TOTAL	936 460 €

FIGURE 2 – Bilan financier 2021-2022

3 Budget Prévisionnel 2023 - 2024

Aucun prévisionnel ne sera présenté à l'AG de décembre en raison d'un nombre trop important d'incertitudes sur le budget. Notamment il y a très peu de visibilité sur les aides, les dépenses, les flux financiers avec la fédération nationale et les modifications du fonctionnement des sports collectifs. Cependant, les budgets prévisionnels 23/24 et 24/25 seront présentés et soumis au vote à l'AG de juin.

4 Modification du fonctionnement des conférences et championnats

Il est évoqué la modification du fonctionnement des championnats et ses avantages et désavantages. Il est souligné que l'idée des inter ligue c'est de redonner de la souplesse aux CMN pour répartir l'activité et les quotas en fonction des spécificités et des activités pour permettre d'homogénéiser les championnats. Cela peut aider à dynamiser l'ensemble des ligues au niveau national.

Cependant, cela risque d'être contre-productif du point de vue sportif, notamment pour notre ligue qui a un haut niveau sportif. Cela pourrait entraîner une baisse de prise de licences car certaines écoles/universités ne tenteraient même plus les qualifications sachant que le peu de places disponibles seront prises par par exemple les écoles qui dominent usuellement les conférences.

Il faut trouver un équilibre entre équité sportive et les impératifs économiques et écologiques.

5 Point Candidatures

5.1 CODIR

Il y a eu trois candidatures pour le CODIR (2 de Grenoble et une de Clermont). Il reste un poste à pouvoir pour le site de Clermont et 3 postes pour n'importe quel site.



5.2 AG Fédérale

Il y a 3 candidats venant de Lyon. Il reste 5 postes non étudiants et 6 étudiants à pourvoir.

Lors de l'AG du 15 décembre, il faut valider les candidatures. D'ici là, il serait bien d'avoir pourvu toutes les places disponibles de façon à faire valoir la voix de la ligue à l'AG fédérale (25 Mars 2023). Il est précisé que la ligue prend en charge les déplacements.

6 Dates des prochaines réunions

- AGO LIGUE : 15 décembre 2022 - 12h30 (report si quorum non atteint : 19 janvier 2023)
- AG Fédérale : 25 Mars
- AGO Ligue : 26, 27, 28 ou 29 juin 2023
- CD : 13 mars (16h) et 9 juin (12h15)

7 Questions Diverses

7.1 Commissions disciplinaires : règlement ligue

Un cas de violence lors d'un match survenu récemment amène à discuter la procédure des commissions disciplinaires et notamment de proposer d'écrire un règlement ligue de sorte à ce qu'on puisse réagir et traiter plus rapidement ce genre de problème, par exemple un bon délai serait de réagir en une semaine, ce qui n'est pas la procédure dictée par les statuts actuels. Les propositions pour augmenter la réactivité vis à vis de ces incidents seront soumises au CD par mail sous peu. Le CD accepte à l'unanimité qu'il y ait un travail qui soit fait dans ce sens.

7.2 Forfaits licences " Nouvelles AS "

Il est soumis une proposition de faire un forfait licences " Nouvelle AS ". L'idée est de faire en sorte de pouvoir pérenniser les AS qui se créent et donner de la visibilité à la ligue sur les nouvelles AS. Par exemple, le forfait licence pourrait être échelonné, d'abord gratuit la première année (bien qu'ils doivent payer l'affiliation et les assurances), à moitié de la valeur usuelle la deuxième année et un prix normal par la suite. Cela permettrait aux petites AS qui se créent de pouvoir mener à bien leur projet et s'implanter pérennément. Le CD accepte à l'unanimité ce projet.

7.3 Commission sportive

L'année dernière, une commission sportive a été créée. Elle n'a pas encore été mise en route mais il serait intéressant de la lancer dès à présent en faisant par exemple un nouvel appel à candidature. Il est débattu sur si elle devrait être faite par site ou pour la ligue. Des exemples de ses



missions sont données : faire le règlement ligue qui a été évoquée précédemment, accompagner les nouvelles AS, mais aussi réfléchir sur les problèmes intrinsèques à chaque site (arbitrage, organisation du sport U sur site) qui eux sont locaux et justifieraient plutôt une commission locale. Il est proposé de faire une commission de ligue qui aurait la possibilité de déléguer sur certains sujets spécifiques à des équipes de site. Cette proposition est acceptée et un appel à candidature va donc être lancé.

Fin du CD à 13h28